

Conseil municipal

17 avril 2019 à 20 h 30

Approbation des comptes de gestion 2018 : budget principal et lotissement Les

Pradoux :

Les comptes de gestion 2018 établi par MM. CAFFIER et PAULET Trésoriers, sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif 2018 budget principal :

Le Compte Administratif s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 298 521,92 €

Recettes : 384 319.83 €, soit un excédent de 85 797,91 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 156 954,40 €

Recettes : 305 867.20 €, soit un excédent de 148 912.80 €

Compte Administratif Lotissement « LES PRADOUX » approuvé à l'unanimité :

Déficit de 61 287.61 €

Compte Administratif des sections : approuvé à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

- Taxe d'habitation 11.25 %
- Taxe foncière bâtie 14.03 %
- Taxe foncière non bâtie 67.06 %

Produit fiscal attendu : **182 398 €**. Adopté à l'unanimité

BUDGETS 2019 :

- ***Affectation du résultat :***

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2018, soit 85 797.91 € au compte 1068 du budget 2019.

- Commune : Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de :

Fonctionnement : 374 097 €

Investissement : 297 920.71 €

- Lotissement « Les Pradoux »

Fonctionnement : 109 287.61 €

Investissement : 194 575.22 €

Agrandissement Salle d'Accueil et d'Animation :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter le concours d'un architecte pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la salle. Plusieurs architectes ont été consultés. Après examen, le conseil municipal confie la mission de maîtrise d'œuvre sur la base de 8.5 % des travaux à Monsieur Thierry MAGAUD.

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : Le rapport de la commission d'évaluation des charges est approuvé à l'unanimité.

Opération d'achat groupé de matériel numérique pour l'école de Chomelix :

Suite à l'intégration de la commune de Saint-Pierre-Duchamp dans le groupement de commandes relatif à l'achat de matériel numérique, une nouvelle délibération doit être prise **pour actualiser le groupement de commandes.**

Rapport annuel de la qualité des eaux :

Le bilan 2019 concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de la commune, réalisé sur les 5 dernières années est conforme aux normes bactériologiques et chimiques.

Ce bilan présenté en conseil municipal est mis à disposition des administrés souhaitant le consulter.

Affaires diverses :

Roselyne BEYSSAC dresse le bilan des prestations techniques réalisées pour les communes de l'ex communauté de communes du Pays de Craponne-sur-Arzon en 2017 et 2018. La communauté d'Agglomération souhaite les facturer avec effet rétroactif aux communes, la légalité de la méthode n'étant pas prouvée, il est décidé, à l'unanimité, d'attendre de plus amples informations.

Philippe Duranson informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée aux services de l'Etat pour la réfection de voirie forestière. Cette demande a été transmise pour info à la Communauté d'Agglomération, cela a créé un « clash » car l'Agglo n'avait pas été informé des projets de la commune (mécontentement du technicien et de l' élu de l'agglomération en charge des dossiers qui parlent de passe-droit). Nous attendons la suite à donner.

Jean-Claude Bonnefoy fait part de la requête de randonneurs demandant s'il est possible de remettre en état le chemin du Pont Rozier, ce sentier étant fréquenté en l'état depuis de très nombreuses années par les habitants de la commune, cela ne semble pas à l'unanimité une priorité.

Il demande par la suite où en est l'entretien des chemins de randonnée : Claude Chometon, technicien de la communauté d'agglomération est passé avec un girobroyeur, mais le résultat est plus que médiocre : les haies sont déchiquetées et des branches arrachées.

Jean-Claude Bonnefoy informe que le chemin de Grande Randonnée a été détourné au niveau de la Fontaine de Manigraule, car en trop mauvais état depuis le passage d'exploitants forestiers. Un nouveau balisage a été effectué en accord avec la Fédération de Randonnée Pédestre.

Emilienne Pralong demande s'il est possible de balayer la route de Sassac et de boucher les trous sur la route allant au Maisonnay en partant de Sassac, ce sera vu dans les prochains mois.

Elections Européennes 2019 : 26 mai 2019

Tour de garde :

8 H – 10 H 30 : Roselyne Beyssac - Jean-Luc Brignon - Emilienne Pralong

10 H 30 – 13 H : Patrice Carle - Christophe Coiffier - Jean-Claude Bonnefoy

13 H – 15 H 30 : Alexandre Oulion - Odile Blachon

15 H 30 – 18 H : Philippe Duranson - Marc Sabin

Présidence : Roselyne Beyssac

Assesseurs : Philippe Duranson, Emilienne Pralong, Christophe Coiffier, Jean-Claude Bonnefoy, Marc Sabin